

LIGUE CONTRE LE CANCER

La collecte annuelle de fonds à destination de la ligue contre le cancer pour des actions de recherche, d'accompagnement des malades, de prévention et de dépistage, qui a eu lieu en dans notre commune sous l'égide de Mesdames Chantal GUIGNARD et Paulette GUILLOMOT, a produit la somme de 1 495,00 € pour 47 donateurs et une moyenne par don de 34,31 €.



Un grand merci pour cet élan de générosité rendu possible grâce au dévouement des bénévoles, à la générosité des donateurs.

VENTE DE BOIS A PARTICULIERS PAR SOUMISSIONS CACHETÉES

Les soumissions cachetées sont à déposer à la Mairie pour le :

Mardi 16 octobre 2018 prochain à 12 h précises

Ci-après un extrait des conditions de vente. Cette vente s'adresse aux particuliers, cessionnaires de bois pour leur usage personnel.

Conformément aux dispositions du Code Forestier (article R213-69 et R214-29) elle est soumise aux clauses générales de l'ONF des ventes de bois aux particuliers.

Le contrat de vente est passé et conclu entre l'ONF et le cessionnaire. Ce dernier est une personne physique, majeure, résidant à proximité de la forêt (à 30 km maxi de la coupe). Les produits achetés sont destinés à son usage strictement personnel. La revente est donc formellement interdite.

La quantité par cessionnaire est limitée à ses besoins domestiques sans excéder 30 stères par foyer et par an.



La TVA s'entend au taux de 20 % incluse dans le prix de vente. Le délai d'exploitation est fixé au 30 avril 2019.

Toute intervention est interdite le dimanche et jours fériés. Pour tout renseignement, appeler Laurent Claudet 06 83 42 35 65 ou le garde forestier Monsieur Pierre Girard 06 20 03 66 55.

Le Maire,

Claude DUSSOUILLEZ